



Amérique centrale et Mexique

Principaux faits nouveaux

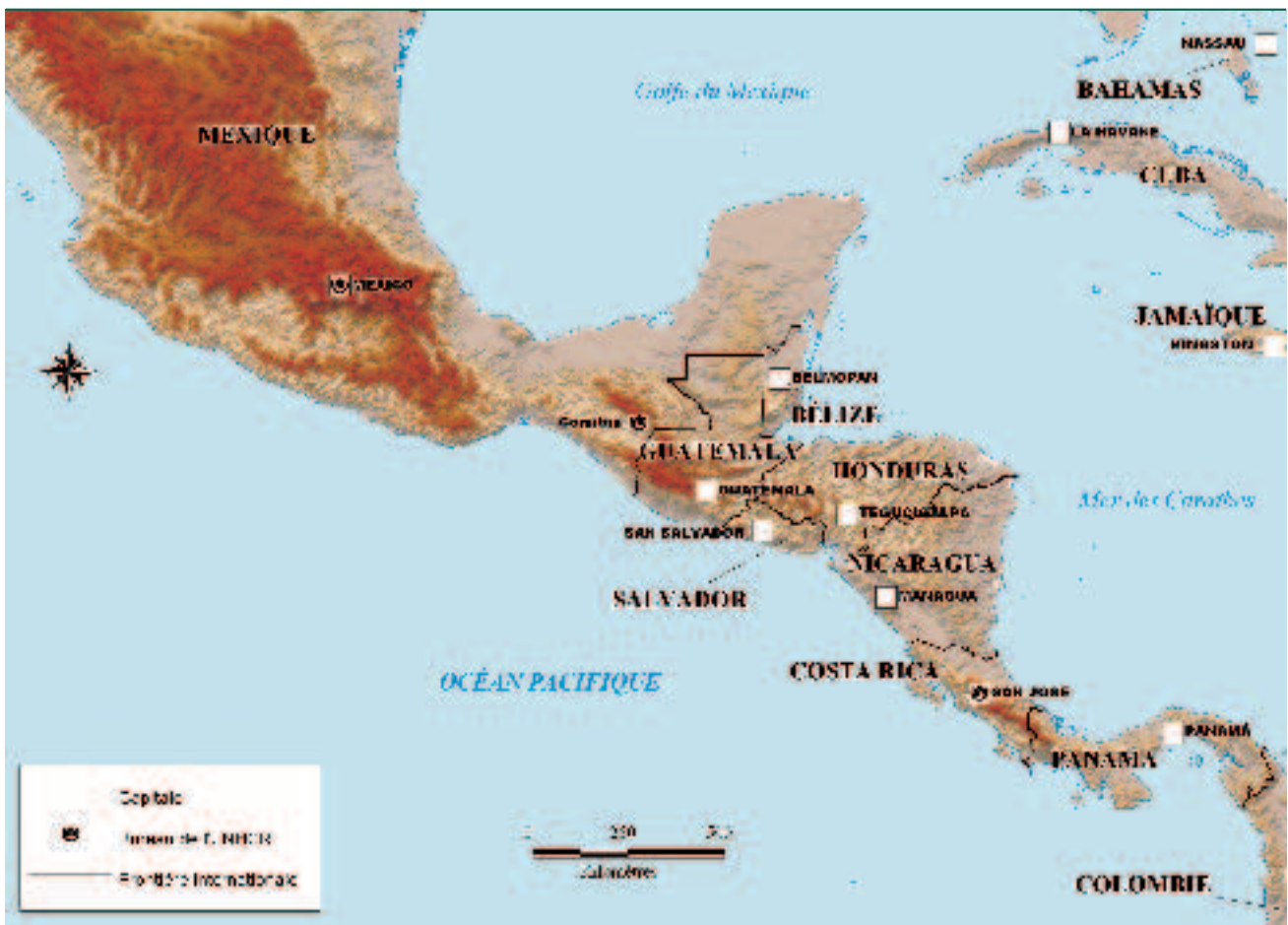
Les dispositions migratoires restrictives imposées après le 11 septembre 2001 ont continué d'affecter l'Amérique centrale et le Mexique en 2002. Au Costa Rica et en El Salvador, des restrictions appliquées à la délivrance de visas aux Colombiens ont été mises en place en avril 2002. L'UNHCR a continué à souligner la nécessité de trouver un équilibre entre l'application des mesures de sécurité contre le terrorisme et la garantie de la protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la région.

En Amérique centrale et au Mexique, quelque 27 770 personnes relevaient de la compétence de l'UNHCR, et environ 4 210 nouvelles demandes d'asile ont été déposées. Le Costa Rica, qui accueillait le plus grand nombre de demandeurs d'asile dans la région, a accordé le statut de réfugié à 2 355 d'entre eux (97 pour cent de Colombiens).

Défis et contraintes

En 2002, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua ont traversé une période difficile sur le

Belize
Costa Rica
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua



plan politique et économique, difficultés aggravées par une série de catastrophes naturelles. Dans de nombreux cas, la rotation très rapide des fonctionnaires responsables des questions d'immigration et de réfugiés a nettement entravé ou retardé la réalisation des objectifs initiaux de l'UNHCR ou l'exécution des activités prévues dans la région.

L'UNHCR était confronté à quatre enjeux principaux dans la région: 1) le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales, en particulier de celles impliquées dans les questions d'immigration, par le développement de réseaux de protection; 2) la recherche de solutions durables pour les réfugiés de longue date par la naturalisation ou la régularisation de leur statut migratoire, ainsi que la promotion de l'autosuffisance des réfugiés ruraux et urbains; 3) le soutien aux autorités gouvernementales, par l'intermédiaire des bureaux extérieurs et du Groupe juridique régional, afin de renforcer le cadre législatif de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile; 4) l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux des activités de l'UNHCR dans la région.

Recherche de solutions

Par son projet de détermination du statut de réfugié (DSR), l'UNHCR a contribué de façon significative à l'accélération des procédures d'asile au Costa Rica et au traitement de quelque 2 000 demandes d'asile en attente au début de l'année. L'Organisation a favorisé la conclusion d'un accord de coopération entre l'Université du Costa Rica et l'Institut de l'immigration, qui prévoyait la participation d'étudiants en droit aux procédures de DSR dans le cadre de leur cursus; cet accord a permis de préserver la continuité des procédures.

Le Groupe juridique régional, installé au Costa Rica, a continué à jouer un rôle central en dispensant des services juridiques à tous les bureaux des Amériques. Le Groupe s'est efforcé de consolider le régime juridique régissant la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. Les actions entreprises comprenaient: des alliances stratégiques avec le Système interaméricain; la mise en œuvre de normes relatives aux droits de l'homme et à la protection des réfugiés; la compilation d'une base de données institutionnelle électronique (accessible depuis le site web en espagnol) pour contribuer à la promotion et à la diffusion du

droit des réfugiés. À la fin de l'année 2002, le site enregistrait 31 000 consultations par mois.

En juillet 2002, après une série de rencontres et de négociations avec les autorités, une Commission d'éligibilité a été instituée au Guatemala. L'Organisation a continué à militer en faveur de l'adoption d'un décret accordant le statut de résident permanent aux réfugiés de longue date, et les exonérant des frais administratifs correspondants. En El Salvador, la Loi pour la détermination du statut de réfugié a été adoptée par le Parlement en août 2002. Au cours de l'année, l'UNHCR a également financé la publication en espagnol des textes de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, afin de sensibiliser les autorités concernées et le public aux questions de réfugiés. Au Honduras, l'Organisation a continué à effectuer la DSR selon une procédure spéciale. Un partenaire d'exécution de l'UNHCR a été invité à participer aux entretiens d'éligibilité, et l'Organisation a été consultée sur toutes les demandes rejetées.

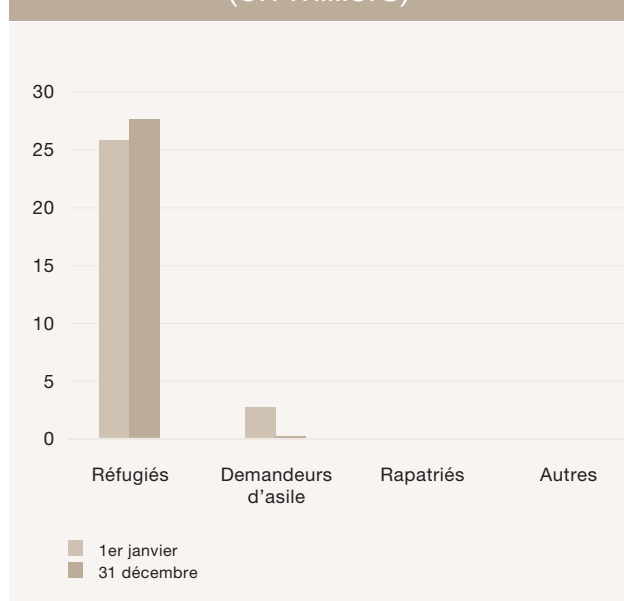
Au Mexique, l'UNHCR a officiellement délégué la procédure de DSR au Gouvernement, lequel a institué une Commission d'éligibilité le 18 mars 2002, environ 18 mois après l'adhésion du Mexique à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. Le Gouvernement a également créé un Groupe de travail au sein de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR), en le chargeant d'examiner les cas et de faire des recommandations à la Commission.

Opérations

L'UNHCR a organisé des formations sur le droit des réfugiés et sur la DSR à l'intention des agents des services d'immigration et de la police des frontières, ainsi qu'aux responsables gouvernementaux nouvellement chargés de la DSR. Au Guatemala, 764 responsables (dont 201 femmes) ont bénéficié de 15 séances de formation sur le thème: « Droits des réfugiés et protection internationale des réfugiés et des migrants ». Au Nicaragua, grâce aux interventions de l'UNHCR, des



Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR (en milliers)



cours sur le droit des réfugiés ont été intégrés au programme de droit international de l'Université nationale. En El Salvador, 70 étudiants en droit, en journalisme et en relations internationales (dont 45 femmes) ont participé à six séminaires sur les principes de la protection des réfugiés.

L'UNHCR a continué à soutenir et à promouvoir des réseaux de protection dans la région. La réunion annuelle du réseau régional s'est tenue au Guatemala et a réuni 23 institutions. Les débats ont porté sur la présentation

des dossiers auprès du Système interaméricain des droits de l'homme, les évolutions constatées dans les migrations forcées et les effets négatifs du 11 septembre 2001 sur les politiques migratoires de la région.

Les questions migratoires sont restées au premier plan des préoccupations de tous les gouvernements de la région. L'UNHCR a maintenu sa participation active à la Conférence régionale sur les migrations (processus de Puebla) et a ainsi obtenu l'intégration des questions de réfugiés dans le Plan d'action final.



Mexique: ex-réfugiés guatémaltèques dans la région de Quintana Roo. UNHCR / M. Echandi

Au cours de l'année, le bureau de l'UNHCR au Costa Rica a participé à la mise à jour des directives en matière de SGBV en organisant un atelier régional réunissant des participants de la société civile, d'institutions gouvernementales, des universités ainsi que des communautés de réfugiés, de rapatriés et de PDI (hommes et femmes).

En 2002, l'Organisation a continué à mener des activités de sensibilisation du public dans toute la région. Dans le cadre du Programme d'éducation à la paix, 56 activités ont été menées tout au long de l'année, réunissant 1 300 personnes, principalement des élèves des écoles et des étudiants. En juin 2002, l'UNHCR a signé un accord avec Amnesty International concernant la supervision du Programme d'éducation à la paix. Le site web de l'UNHCR en espagnol a été optimisé pour reproduire exactement la version anglaise, et la nouvelle version a été mise en ligne en mars 2002. Plus de 2 000 documents étaient disponibles en ligne, notamment plus de 200 documents traduits pour le site espagnol.

Au **Belize**, les membres de diverses communautés religieuses et ethniques ont porté assistance à 14 demandeurs d'asile qui attendait la détermination de leur statut de réfugié.

En 2002, le **Costa Rica** a accueilli près de 3 790 nouveaux demandeurs d'asile. Quelque 256 personnes sont également arrivées dans le pays dans le cadre du regroupement familial. L'UNHCR a prodigué une aide aux demandeurs d'asile vulnérables et fourni des services de santé à quelque 60 personnes par mois. Pour faciliter l'intégration sur place et l'autosuffisance, l'UNHCR a créé un programme de microcrédit en novembre 2002 (pour soutenir des projets allant des ateliers de réparation de motos aux salons de beauté, en passant par des boulangeries, des cybercafés, des agences de publicité et des ateliers d'artisanat), qui ont bénéficié à quelque 13 familles réfugiées. Le plafond de crédit pour chaque entreprise était fixé à 1 300 dollars E.-U.

En **El Salvador**, huit nouvelles arrivées ont été enregistrées, et 20 réfugiés colombiens (dont neuf femmes), qui ne disposaient pas de documents légaux ni de permis de travail, ont reçu une assistance tout au long de l'année, sous forme d'indemnités de logement et de subsistance.

Le **Mexique** a accueilli 260 nouveaux demandeurs d'asile. L'UNHCR a assisté plus de 10 000 réfugiés et demandeurs d'asile (vivres, logement, éducation et assistance juridique). En 2002, les autorités mexicaines

ont délivré une carte de naturalisation à 72 réfugiés urbains et à 1 521 réfugiés guatémaltèques, grâce à un programme financé par le Gouvernement. Quelque 3 400 réfugiés guatémaltèques attendent toujours leur naturalisation (2 500 d'entre eux devraient obtenir la nationalité en 2003). Dans l'État de Campeche, le Gouvernement a accordé des titres de propriété foncière à 2 788 ex-réfugiés guatémaltèques. Dans l'État du Chiapas, les activités de l'UNHCR comprenaient le financement de 20 associations de crédit, regroupant 580 membres (dont 273 femmes). Au total, 573 projets ont été financés, dont 220 dans le domaine de l'agriculture, 143 dans le domaine de l'élevage et 210 dans le secteur commercial. Grâce à ces activités, les bénéficiaires ont pu doubler, voire parfois quadrupler, leurs revenus.

Au cours de l'année 2002, le **Guatemala** a accueilli 40 nouveaux demandeurs d'asile, le **Honduras** 75 et le **Nicaragua** 22. Dans le cadre du réseau de protection, l'UNHCR, des organisations locales et des églises sont venus en aide aux demandeurs d'asile, en leur fournissant des vivres et un logement.

Financement

En raison de contraintes budgétaires, certaines activités essentielles de l'UNHCR en matière de diffusion et de formation ont dû être annulées en 2002: il s'agissait notamment de la réunion régionale annuelle sur l'égalité des sexes, de la formation régionale sur l'égalité des sexes au Mexique et de la première formation internationale sur le droit des réfugiés, à laquelle devaient participer 30 responsables gouvernementaux de toute l'Amérique latine. L'UNHCR a également dû reporter un atelier sur les droits de l'homme à l'intention des ONG, portant plus spécifiquement sur l'importance de la présentation des dossiers de réfugiés auprès du Système interaméricain, ainsi que la publication d'une étude sur la nationalité et l'apatridie dans la région Amérique. Par ailleurs, une réunion d'experts des questions d'asile, qui devait se tenir au Costa Rica, a été reportée *sine die*.

Contributions volontaires – Affectées (dollars E.-U.)

Affectation ¹	Donateur	Budget-programme annuel	
		Revenu	Contribution
Mexique			
	<i>España con ACNUR (ESP)</i>	90 854	79 708
Amérique centrale			
	Etats-Unis	1 140 000	1 140 000
	Suède	282 754	282 754
Total		1 513 608	1 502 462

¹ Pour de plus amples informations sur les diverses affectations, veuillez vous reporter au profil des donateurs.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget révisé	Dépenses
	Budget-programme annuel	
Costa Rica	1 340 179	1 212 685
Mexique	1 838 353	1 792 502
Projets régionaux ¹	1 874 200	1 452 537
Total	5 052 732	4 457 724

¹ Couvre les activités au Belize, au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua, la promotion du droit des réfugiés et de la parité des sexes, ainsi que les bourses pour les étudiants réfugiés.